

Image not found or type unknown



Obligation syndic de copropriété sur l'entretien

Par **pops29**, le **14/05/2010** à **11:17**

Bonjour à tous,rrnrnNouveau sur ce forum, j'ai une question à vous poser.rnrnJ'ai emménager récemment dans mon nouvel appartement (location), a mon arrivé je constate que l'ouverture de la porte via l'interphone ne fonctionne pas, j'ai donc informer mon propriétaire qui à fait remonter l'information au syndic de copropriété.rnrnSuite à un vote les copropriétaires refusent de faire réparer l'interphone se justifiant par le fait que dans un immeuble de deux étages les locataires peuvent descendre pour ouvrir la porte !rrnrnJ'aimerais savoir si les copropriétaires n'ont pas une obligation d'entretenir les parties communes et les matériels existant. Mon propriétaire qui lui veut bien réparer, sans en assumer totalement la facture, ne sait pas trop comment s'y prendre ...rrnrnMerci par avance pour votre aide.rnrnPops29